

Comment générer un acompte ?

Le règlement d'un acompte passe par l'émission d'une facture d'acompte. Pour cela, rendez-vous sur le bon de commande à facturer, puis cliquez sur "créer une facture".

Facturer

Les factures seront créées en tant que brouillons de manière à ce que vous puissiez les passer en revue avant validation.

Que voulez-vous facturer ?

- ☐ Lignes facturables
- ☐ Lignes facturables (acomptes déduits)
- ☐ Acompte (pourcentage)
- ☒ Montant de l'acompte (montant fixe)

Montant de l'acompte

0,00

CRÉER ET AFFICHER DES FACTURES CRÉER LES FACTURES ANNULER

Dans la fenêtre qui s'ouvre, vous aurez alors la possibilité de saisir le montant de votre facture d'acompte en % ou directement de saisir la somme en euros.

En cliquant sur "Créer et afficher les factures", le logiciel vous créera alors une facture d'acompte en brouillon que vous pourrez alors valider si tout est correct.

Toujours depuis le bon de commande, en cliquant sur "créer une facture", vous aurez ensuite la possibilité d'émettre une facture de solde, en sélectionnant "Lignes facturables (avec l'acompte déduit)".

 Plus d'information sur [Créer une facture d'acompte](#)